

L'éthique islamique

L'éthique islamique a été peu étudiée en Europe, parce que ses sources sont très nombreuses et multiformes. Il y a bien sûr le Coran et la sagesse profonde qui s'en dégage et qui donne une première règle de vie, mais aussi les immenses recueils de la Sunna (Bukhârî, Muslim, Ibn Mâdja, Nasâ'î, Abû Dâwûd, Tirmidhî) qui présentent la vie du Prophète comme paradigmatique pour toute l'humanité et comme un commentaire vivant de la Parole révélée (1), sans compter les ouvrages plus spécialisés dont l'interprétation n'est pas toujours évidente comme le Kitâb al-kabâ'ir (« Le livre des fautes graves ») de Shams al-dîn al-Dhahabî (m. 748/1348) (2).

L'homme est une créature de Dieu

L'un des grands messages de l'islam, c'est celui de Dieu créateur de toutes choses et donc aussi de l'homme. Nous sommes, comme les animaux, les plantes, toute la nature, la planète et tout l'univers créatures de Dieu. Le Coran insiste en d'innombrables passages que ce ne sont pas nos parents qui nous ont créés, mais bien Dieu lui-même à la travers la force de vie qui les a traversés. Nos parents n'ont été que des instruments entre les mains de Dieu. La procréation est donc bien une pro-crétation, c'est-à-dire une création par procuration. Et c'est Dieu qui nous a donné procuration pour transmettre la vie.

« C'est Lui qui vous créa, de la poussière, puis d'une goutte de sperme, puis d'une adhérence, puis qui vous fait surgir, enfant, pour ensuite que vous atteigniez votre maturité et deveniez des vieillards» (Coran 40.67)

Dans le même ordre d'idées, l'islam enseigne la création continue ou continuée. Si nous sommes en vie actuellement, c'est parce que Dieu nous donne force de vie. Et le jour où nous ne bénéficierons plus de cette force de vie sera le jour de notre Rappel (ar. wafât).

Dieu n'a pas laissé ses créatures seules sans directives. C'est pourquoi le Coran est aussi un livre d'exhortations, d'éthique et de parénèses, bref un livre de sagesse pour toute l'humanité, un livre à méditer toute une vie.

Le Coran contient nombre de versets à résonance universelle.

Ainsi, le Coran incite-t-il au respect de la diversité de l'humanité. La diversité des peuples y est présentée comme une bénédiction pour l'humanité:

« Ô vous les hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, Nous vous avons constitués en peuples et en tribus pour que vous vous connaissiez mieux entre vous » (49.13)

Il invite à discuter de la manière la plus courtoise avec les adeptes des autres religions:

« Ne discute avec les Gens du Livre que de la manière la plus courtoise »(Coran 29.46).

L'affection et le pardon priment tout:

« Une parole d'affection qui pardonne vaut mieux qu'une aumône qui blesse »(Coran 2.263).

Nous devons toujours avoir en vue le soutien à la vie d'autrui:

« Celui qui sauve un seul homme, c'est comme s'il avait sauvé l'humanité tout entière, celui qui tue un seul homme, c'est comme s'il avait tué l'humanité tout entière »(Coran 5.32).

Nulle contrainte ne doit être exercée en matière religieuse:

« Nulle contrainte en religion »(Coran 2.256).

L'Homme, lieu-tenant de Dieu sur terre:ni notre vie, ni nos biens, ni notre destin, ni notre planète ne nous appartiennent

Les versets que nous venons de citer sont d'une très haute portée éthique. Mais il en est un autre qui les surpasse peut-être tous en portée éthique pour notre époque. Il s'agit de Coran 2.30 où Dieu institue Adam, c'est-à-dire l'Homme comme son lieutenant (khalîfa) sur terre. Ce verset a d'énormes implications pour nous.

L'homme, dit le Coran, est calife de Dieu sur terre. Donc, l'homme n'est pas Dieu, et il convient qu'il reste à sa place modeste de calife, c'est à dire étymologiquement de lieu-tenant de Dieu sur terre.

D'abord sa vie ne lui appartient pas. Elle appartient à Dieu. Ses biens ne lui appartiennent pas non plus, ils lui sont prêtés par son Créateur pour la durée de

la vie et il devra rendre compte de l'usage qu'il en aura fait au Jugement Dernier. Ses biens veut dire tous ses biens, y compris les biens financiers.

Faut-il le préciser ? La planète ne lui appartient pas non plus, et l'homme devra rendre compte de sa gestion à son mandant, donc à Dieu.

Dieu est notre créateur et nous sommes sa créature.

En tant que notre créateur, Il nous suffit, et Il est notre seul indispensable. "Dieu ne suffit-Il point à son serviteur ? " (Coran 39.36).

C'est ce que dit aussi un hadîth rapporté dans la Sunna (3), selon lequel le Prophète, invoquait ainsi Dieu dans la prière qu'il lui adressait à chaque soir avant de se coucher : Gloire soit à Dieu qui m'a donné à manger et à boire. Il est le seul indispensable. Il nous a donné un abri. Combien n'ont rien ni personne qui leur suffise, combien n'ont point d'abri !

Tout ce qui est indispensable est en lui, renchérit Bayhaqî (mort en 1066) (4) , à lui seul l'adoration est due, vers lui seul doit aller le désir, de lui seul vient l'espoir.

Notre vie ne nous appartient donc pas, mais appartient à Dieu.

L'homme n'est maître d'aucun des biens auxquels il doit la vie. Il n'est même pas maître de son destin : car , à bien y regarder, Dieu dirige secrètement nos vies.

Jean-Claude Vadet, dans Les idées morales de l'Islam (5) dit fort justement:

" En fait, pour qui cherche le fond des choses et ne s'arrête pas à une vue superficielle des événements, il est fort possible qu'en certains cas du moins il n'y ait, sur la scène de ce monde, d'autre action que de Dieu et la toute-puissance dont sa nature, si élevée au-dessus de celle des hommes, est la détentrice. Dieu peut intervenir à son gré dans les actions des hommes ou se substituer à eux, sans que ces derniers sachent seulement qu'ils sont mus et gouvernés jusque dans les mouvements apparents de leur libre arbitre. "

La pureté

La pureté est une notion capitale en islam. N'oublions pas que la religion prêchée par le Prophète s'appelait d'abord tazakkî (pureté peut-être au sens de droiture morale, voir Coran 79.18 et l'explication qu'en donne W.M. Watt, à travers Ibn Zayd cité dans le Tafsîr de Tabarî) (6), avant de s'appeler islâm (Coran 5.3) et que la zakât est précisément l'un des cinq piliers de l'islam.

Dans son Discours d'Adieu (selon la Sîra d'Ibn Hichâm) le Prophète parle successivement de l'interdiction du ribâ (c-à-d du prêt à intérêts et de l'usure), de la nécessité de rendre un culte à Dieu jusque dans les moindres détails de la vie quotidienne, inaugurant par là-même un nouveau cycle pour l'humanité, un retour à la pureté des origines:

Celui qui a chez lui un dépôt, qu'il le rende à celui qui le lui a confié ! Tout gain usuraire est aboli, mais vous jouirez du capital de vos biens.

Vous ne commettrez pas d'injustice et on n'en commettra pas à votre égard. Dieu a décidé qu'il n'y a pas de gain usuraire...

Ensuite, ô hommes, Satan désespère d'être jamais adoré dans ce pays, mais sera bien content, si vous lui obéissez dans des actes que vous croyez sans importance. Alors prenez garde à lui dans votre vie religieuse... Le temps a terminé son cycle et est comme le jour où Dieu a créé les cieux et la terre.

[وإن الزمان قد استدار كهيئته يوم خلق آلسموات والأرض]

Dans ces paroles, le Prophète lie la lutte contre le ribâ à la préservation de la nouvelle création qui s'est opérée grâce à son ministère prophétique. Il rappelle aussi qu'aucun acte humain n'est indifférent aux yeux de Dieu. L'islam ouvre un nouveau chapitre dans les relations humaines où la pureté est requise dans tous les actes humains, y compris les transactions commerciales et financières.

Le Sahîh de Bukharî (7) place les chapitres sur les transactions commerciales, juste après ceux qui définissent les cinq piliers de l'islam, à partir du livre 34, c'est dire l'importance qu'il leur accorde du point de vue de la vie religieuse.

- des ventes (buyû')
- de la vente à livrer (salam)
- du retrait (shuf'a)
- du salariat (idjâra)
- des délégations (hawâlât)

- - de la caution (kafâla)
- du mandat (wakâla)
- de l'ensemencement et du contrat d'ensemencement (al-harth wa l-muzâra'a)
- du contrat d'arrosage (sharb, musâqât)
- du prêt, du paiement des dettes, (istiqrâd wa adâ' ad-duyûn)
- des contrats de société (shirka)
- du gage (rahn)
- de la donation (hiba)...

L'ensemble du Sahîh de Bukhârî est, en outre, placé sous l'exergue du célèbre hadîth « Les actes ne valent que par les intentions » [انما الاعمال بالنيات]. Le terme « actes » signifie « tous les actes humains », ce qui place aussi les transactions financières et commerciales sous le regard des intentions qui les sous-tendent.

Louer Dieu c'est s'impliquer dans la trame sociale

Se reconnaître comme créature devant Dieu implique le fait de louer Dieu.

Mais louer Dieu, ce n'est pas seulement lui rendre un culte, mais aussi se tourner vers autrui :

La piété ne consiste pas à tourner vos visages vers l'Orient ou l'Occident. Mais la véritable piété, c'est celle de celui qui croit en Dieu, au Jour Dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, c'est celle de celui qui, pour l'amour de Dieu, donne de son bien à ses proches, aux orphelins, aux malheureux, aux voyageurs et aux mendiants, ou l'emploie pour racheter les captifs; c'est celle de celui qui accomplit la prière et s'acquitte de l'aumône; c'est celle de celui qui tient les engagements qu'il a contractés, de ceux qui sont constants dans l'adversité la souffrance et aux jours de détresse. Voilà les croyants sincères, voilà ceux qui craignent Dieu (Coran 2.177).

Pour l'islam, la relation à Dieu ne peut être purement abstraite, elle a besoin de s'exprimer dans le vécu, dans le tissu de la vie quotidienne individuelle et de la cité, sinon elle risquerait d'être vidée de toute substance. La foi est un vécu individuel et social tout à la fois.

Si la foi n'est pas que parole, c'est qu'elle ne se réduit pas à la confession de foi par exemple, elle est aussi devoirs, prescriptions, limitations et pratiques recommandées (inna li l-îmâni farâ'ida wa sharâ'i'a wa hudûdan wa sunanan إن للإيمان فرائد وشرائع وحدودا وسننا).

Il s'agit donc de les expliciter, de les fonder et de les authentifier (Bukhârî 2, Tardjama).

Le premier hadîth ("dit" du Prophète) cité dans le "Livre de la Foi" (Sahîh, Livre 2) est fort normalement celui qui énumère les cinq piliers de l'islam, donc définit implicitement la foi comme acte, puisque les quatre derniers piliers de l'islam après l'attestation de foi (chahâda), sont des actes rituels: la prière, l'aumône légale, le pèlerinage et le jeûne du Ramadan.

Font ainsi partie de la foi, disent les hadiths suivants:

la prière(Bu 2.30),

le jeûne du mois de Ramadan en vue de Dieu seul (2.20)

la prière de la Nuit du Destin (2.25)

les prières surérogatoires du mois de Ramadan (2.27),

mais aussi :

la pudeur (2.2.1)

suivre un convoi funèbre (2.35.1)

éviter les combats entre les croyants (2.21)

la loyauté envers le chef de la Communauté.

-

La foi introduit dans le réseau de la solidarité sociale:

" Un homme demanda au Prophète: Quelle attitude dans le don de soi à Dieu (islâm) est la meilleure ?

C'est donner à manger, répondit le Prophète, [à ceux qui ont faim] et saluer ceux que l'on connaît comme ceux que l'on ne connaît pas ".(Bu 2.5.1)

Elle touche à la racine même de l'acte, en le spiritualisant, en l'intériorisant:

"Aucun d'entre vous n 'aura vraiment la foi, à moins qu 'il ne désire pour son frère ce qui 'il désire pour lui-même" (Bu 2.6.1) .

La notion de musulman se spiritualise:

" Le véritable musulman, c 'est celui dont les musulmans n 'ont à craindre ni la langue, ni lamain . Le véritable émigrant, c 'est celui qui fuit ce que Dieu a prohibé" (Bu 2.3.1) .

Le véritable muhâdjir ("émigrant"), c'est celui qui respecte l'intégrité de son frère dans la foi, non forcément celui qui a simplement émigré géographiquement de La Mecque à Médine. La véritable émigration est une émigration intérieure, fuir le péché pour le perfectionnement intérieur.

Il y a ici une tentative de dépassement de l'horizon borné et une tension vers une formulation plus générale et plus sociale de ce qu'est le don de soi-même à Dieu (islâm).

Un célèbre hadîth de Bukhârî (2.2.1) va dans le même sens:

« La foi, c'est soixante et quelques branches... »

Bukhârî ne donne pas la liste de ces soixante et quelques branches. Mais Ibn Hibbân (m. 354/965) , cité par Asqâlânî (8) dans son commentaire sur Bu 2.2.1, en donne une liste complète. Les branches de la foi, selon lui, se subdivisent en oeuvres du coeur (au nombre de 24), de la langue (au nombre de 7) et du corps (au nombre de 38).

En résumé, la foi, c'est non seulement croire en Dieu l'Unique, être d'une pureté parfaite dans l'adoration (ikhlâs), mais c'est aussi: réconcilier les gens, faire preuve de générosité (y compris donner à manger aux hôtes et les honorer), prêter et respecter les prêts, gagner de l'argent de manière licite et le dépenser de manière tout aussi licite .

Il y a donc dans le Coran et dans la Sunna un véritable appel à la solidarité entre les hommes.

Cette solidarité entre les hommes, est provoquée par leur commune obéissance au Prophète .

Elle est exprimé par le terme arabe de walâya, qui provient d'une racine signifiant "être proche, être ami".

C'est en quelque sorte l'Amitié qui lie Dieu à l'homme et l'homme à Dieu et les hommes entre eux et qui aboutit au pacte de solidarité entre tous les membres de la Communauté, et qui donne à la Communauté musulmane sa cohésion devant Dieu, en tant que créatures de Dieu solidaires et conscientes qu'elles ne se suffisent pas à elles-mêmes, mais qu'elles doivent chaque instant de leur vie et chaque souffle de leur existence à Dieu, et à Dieu seul.

L'amour donne une autre dimension à la vie sociale

Dans le Sahîh de Bukhârî, on trouve ces trois hadîths:

Aucun d'entre vous ne croira vraiment, à moins qu'il n'aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même (2.6.1)

Aucun de vous n'a vraiment la foi, à moins qu'il ne m'aime plus qu'il n'aime son père et ses enfants (2.7.1)

Aucun d'entre vous n'a véritablement la foi, à moins qu'il ne m'aime plus qu'il n'aime son père, ses enfants et tous les hommes (2.7.2)

Ces paroles de Mohammed rappellent évidemment celles de Jésus:

Ainsi tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites le vous-mêmes pour eux (Matthieu 7.12, avec parallèle en Luc 6.31, cf. ci-dessus 2.6.1).

Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi (Matthieu 10.37, avec parallèle en Luc 14.26-27, cf. ci-dessus 2.7.1 et 2.7.2)

1) Le hadith 2.6.1 :

"Aucun d'entre vous ne croira vraiment, à moins qu'il n'aime pour son frère ce qu'il aime pour lui-même"

Ce hadith existe en plusieurs versions. Les divergences portent sur l'environnement du terme akh (frère). Notre version laisse toutes les options ouvertes, en particulier ne limite pas l'acception du terme "frère" à une confession particulière, ce que ne fait pas Ahmad b. Hanbal dans son Musnad (3.251) qui porte "frère de confession musulmane" (akhihi l-muslim). Muslim (Sahîh 1.71) et Ibn Mâdja (Muqaddima 9.10), par contre, mentionnent l'acception large "pour son frère" ou selon d'autres versions "pour son voisin". (akhihi aw qâla li djârihi).

Mais que signifie au juste le terme " frère" ?

Pour Qastallânî (851-923/1517) (9) dans son commentaire du Sahîh de Bukhârî, il s'agit de tout musulman ou de toute musulmane, mais il concerne aussi les chrétiens et les juifs. Pour preuve il cite un hadith de Tirmidhî (Al-Djâmi' as-Sahîh 34.2) : Fais acte de bienfaisance à l'égard de ton voisin, tu sera un vrai croyant; souhaite pour autrui ce que tu te souhaites à toi-même, tu seras un véritable musulman .

Certaines versions (Ah 3.207, 251, 289, Na 47.19.5, Mu 1.72) ajoutent "ce qu 'il aime de bienpour lui même " (min al-khayr), donc: Aucun d'entre vous ne croira vraiment, à moins qu 'il n 'aime pour son frère ce qu 'il aime de bien pour lui-même.

Il convient, en effet, dit 'Asqalânî (773-852/1448) (8), de souhaiter pour son frère ce que l'on souhaite de mieux pour soi-même. Cela exclut donc notamment les choses illicites que bien entendu on ne saurait souhaiter pour autrui.

Mais qu'est-ce que l'amour de l'autre dont il est question dans ce hadith ?

Selon 'Asqalânî, c'est le désir de réaliser ce que l'on pense être bon pour l'autre.

Nawawî (13ème s.) précise, l'amour pour l'autre, c'est tendre à réaliser ce qui est en harmonie avec l'être aimé. Cet amour n'est pas nécessairement à entendre au sens spirituel. On peut souhaiter, par exemple, à quelqu'un la beauté physique, oeuvrer pour lui procurer un gain matériel, lui éviter un dommage quelconque.

2) Les hadiths 2.7.1 et 2.7.2

Aucun de vous n 'a vraiment la foi, à moins qu 'il ne m'aime plus qu 'il n 'aime son père et ses enfants (2.7.1)

Aucun d'entre vous n 'a véritablement la foi, à moins qu 'il ne m'aime plus qu 'il n 'aime son père, ses enfants et tous les hommes (2.7.2).

Ecoutons Qastallânî: il distingue dans l'amour plusieurs niveaux:

- 1. l'amour qui vient du fond des entrailles comme l'amour-affection que l'on porte à ses enfants.**
- 2. l'amour-respect teinté de déférence, comme celui que l'on porte à ses**

parents.

3. L'amour pour le Prophète, lequel est un amour qui s'exprime par la bonté et la bienfaisance envers autrui au-delà de son cercle familial.

L'amour dont il est question ici, c'est l'amour provenant de la foi, non l'amour purement instinctif. Ce que veut dire le Prophète ici, c'est que la réalité de la foi ne se parachève que si on atteint un amour d'une qualité différente de celui que l'on porte à ses père et mère, ses enfants ou soi-même. Cet amour donne donc une nouvelle dimension à la vie sociale.

L'islam comme société fraternelle: La solidarité sociale s'exprime aussi dans l'organisation du marché.

Roger Garaudy (10), dans son admirable ouvrage *L'islam habite notre avenir*, a mis en lumière qu' en Occident le marché est essentiellement un plébiscite permanent par lequel s'expriment les besoins d'une société (si nécessaire on crée même des besoins artificiels, quand un marché un saturé).

Dans la société islamique le marché est accepté, mais il n'est pas en lui-même une fin. Il doit satisfaire des besoins réels, mais il doit être subordonné dans ses fins comme dans ses moyens à un gouvernement orienté vers un but qui dépasse le marché et la société à l'intérieur duquel il fonctionne.

L'économie islamique n'est donc jamais neutre à l'égard des forces rivales qui s'affrontent sur le marché.

Il ne s'agit pas seulement de contrôler la régularité des transactions, ce qui est la fonction du prévôt des marchands, le muhtasib. Le Coran évoque les hommes que "ni le commerce ni le profit ne détournent de la prière et de la zakât" (24.37).

La zakât n'est pas un simple impôt, mais une exigence religieuse. Elle porte non seulement sur le revenu, mais aussi sur le capital. Elle est un moyen d'effectuer des transferts sociaux et de permettre une sécurité sociale.

En résumé, l'économie découlant des principes de l'islam est aux antipodes du modèle occidental: produire ou consommer de plus en plus, de plus en plus vite, n'importe quoi, utile ou inutile, nuisible ou même mortel, dans une croissance sans limites, sans tenir compte des facultés humaines et des capacités forcément limitées de notre planète en matières premières . L'économie islamique, en son principe coranique, ne vise pas à la croissance, mais à l'équilibre et au respect de

notre planète, créée par Dieu, comme nous-mêmes l'avons été par lui.

Dieu seul législateur

De même que Dieu est le seul propriétaire, de même il est le seul Législateur. Tel est le principe de base de l'islam en sa vision de l'unité: le tawhîd.

La communauté musulmane n'est pas fondée sur une déclaration des droits de l'homme, mais sur une révélation de ses devoirs. Les droits de Dieu prévalent ainsi sur les droits de l'homme. Le premier droit de Dieu, nous l'avons vu, est d'être adoré, parce qu'il nous a créés et que nous sommes donc ses créatures. Cela ressort clairement de Bu 97.1.2 qui traite des droits de Dieu sur l'homme (haqqu Llâhi 'alâ l-'ibâdi **حق الله على العباد**). En quoi consistent-ils ? A n'adorer que Dieu et à ne Lui associer ni rien ni personne (**ان يا'budûhu wa lâ yushrikû bihi shay'an** **أن يعبدوه ولا يُشركوا به شيئا**).

La société est ordonnée à des fins plus hautes

Le Coran ne considère jamais l'homme comme une réalité isolée, mais comme faisant partie d'un tout plus grand: la communauté, elle-même ordonnée à des fins plus hautes.

Le projet islamique n'est pas un projet de croissance et de puissance. La communauté islamique sert des buts qui la dépassent, des buts fixés par Dieu. C'est pourquoi l'islam est une religion à orientation foncièrement eschatologique. Il s'agit non seulement de créer une société juste et fraternelle, mais de la conduire vers une autre dimension au-delà de la dunya (de ce monde) vers l'âkhira (l'Autre Monde).

(1) Voir notre ouvrage: Ralph Stehly, Le Sahîh de Bukhârî, Texte avec versions parallèles, traduction et commentaire des hadîths 1 à 25, 2 vol., Presses Universitaires du Septentrion, 1998

(2) Voir notre article: Ralph Stehly, Un problème de théologie islamique: la définition des fautes graves, Revue des Etudes Islamiques, XLV, 1977

(3) Hadîth d'Anas b. Mâlik cité dans le Kitâb al-asmâ wa s-sifât de Bayhaqî

sous le nom de Dieu Al-Kâfi, p. 15

(4) Bayhaqî, Kitâ b al-asmâ wa s-sifât, Beyrouth, Dâr Ihyâ' at-turâth al-'arabî, p.15

(5) Jean-Claude Vadet, Les idées morales de l'Islam, PUF, 1995, p. 62

(6) W.M. Watt, Mahomet à La Mecque, Paris, Payot, 1958, p. 207s.

(7) O. Houdas, W. Marçais, El-Bokhârî, Les traditions islamiques, 4 vol., 1984

(8) 'Asqalânî, Fath al-bârî bi sharh Sahîh al-Bukhârî , 13 vol., Dâr al-kutub al-'ilmiyya, Beyrouth, s.d.

(9) Qastallânî, Irshâd as-sârî li sharh Sahîh al-Bukhârî , 10 vol., Dâr Sâdir, Bûlâq, 1304 h.

(10) Roger Garaudy, L'Islam habite notre avenir, Paris, Desclée de Brouwer, 1981, p. 87s.

Abréviations: AD = Abû Dâwûd, Sunan, Ah = Ahmad b. Hanbal, Musnad, Bu = Sahîh al-Bukhârî, IM = Ibn Mâdja, Sahîh Mu = Sahîh Muslim, Na = Nasâ'î, Sunan Ti = Tirmidhî, Al-Djâmi' as-Sahîh

Texte publié dans l'ouvrage: Finance islamique, Regard(s)

sur une finance alternative", Recueil d'articles d'experts internationaux, sous la direction de Mazars Hadj Ali en Algérie, Mazars, Alger, 2011, p.21-30.